

Sans adopter une politique qui leur paraissait devoir mener les princes à la tyrannie, quelques administrateurs opinaient à décharger la couronne de ses dettes, quelle que fût leur origine. Leur cœur ne soutenait pas le cruel spectacle d'une nation aimable, aigrie par les vexations de tous les genres qu'elle avait éprouvées pendant quarante ans, qui succombait sous l'énorme fardeau de sa misère actuelle, qui était désespérée de prévoir que l'avenir, cette grande ressource des infortunés, ne porterait aucun soulagement à ses maux et les aggraverait peut-être. Les créanciers de l'état, qui ne faisaient pas la millième partie des citoyens, qui n'étaient connus la plupart que par leurs rapines, dont les plus honnêtes devaient une partie de leur aisance au fisc, intéressaient moins ces administrateurs. Dans la fâcheuse nécessité d'immoler une partie de la nation à l'autre, c'était les prêteurs qu'ils opinaient à sacrifier.

Le régent, après quelques irrésolutions, se refusa à une violence qu'il jugeait devoir imprimer une tache ineffaçable sur son administration. Il préféra un examen sévère des engagements publics à une banqueroute flétrissante, dont il croyait éviter l'éclat.

Un bureau de révision, établi le 7 décembre 1715, réduisit six cent millions d'effets au porteur à deux cent cinquante millions de billets d'état; et cependant, après cette opération, la dette nationale s'élevait à 2,062,138,001 livres.

L'énormité de ces engagements fit adopter au mois de mars 1716 l'idée d'une chambre de justice, destinée à poursuivre ceux qui avaient causé la misère publique ou qui en avaient profité. Cette inquisition ne fit que mettre au grand jour l'incapacité des ministres qui avaient conduit les finances, les ruses des traitans qui les avaient englouties, la bassesse des courtisans qui vendaient leur crédit à qui voulait l'acheter. Les bons esprits furent affermis par cette nouvelle expérience dans l'horreur qu'ils avaient toujours eue pour un tribunal pareil. Il avilit la dignité du prince qui manque à ses engagements, et met sous les yeux des peuples les vices d'une administration ignorante et corrompue; il anéantit les droits du citoyen, qui ne doit compte de ses actions qu'à la loi; il fait pâlir tous les hommes riches que leur fortune, bien ou mal acquise, désigne à la proscription; il encourage les délateurs qui marquent du doigt à la tyrannie ceux qu'il est avantageux de ruiner; il est composé des sangsues impitoyables qui voient des criminels partout où ils soupçonnent de l'opulence; il épargne des brigands qui savent se mutiler à propos pour dépouiller les âmes honnêtes, défendues seulement par leur innocence; il sacrifie les intérêts du fisc aux fantaisies de quelques favoris avides, débauchés et dissipateurs.

Tous les ressorts de l'état étaient ruinés avant qu'on eût essayé d'une ressource qui portait vi-

siblement l'empreinte des passions et du préjugé. La situation du corps politique devint encore plus désespérée après ce mouvement convulsif. Les membres de la république perdirent le peu qui leur restait d'action et de vie. Il fallait ranimer le cadavre. Cette résurrection n'était pas impossible, parce qu'on était généralement disposé à se prêter à tous les remèdes. La difficulté était de n'en trouver que de bons. Le célèbre Law le tenta.

xviii.
Moyens
imaginés par
Law pour ti-
rer les finan-
ces de France
du désordre
où elles sont
tombées.
Part qu'à la
compagnie à
l'exécution
de ses pro-
jets.

Cet Écossais était un de ces hommes à projets, de ces empiriques d'état qui promènent en Europe leurs talens et leur inquiétude. Il était grand calculateur; et, ce qui paraît presque incompatible, doué en même temps d'une imagination vive et ardente. Ces rapports d'esprit et de caractère plurent au regent, et bientôt le subjuguèrent. Law promit de rétablir les finances, et fit aisément goûter à ce prince, dissipateur et ingénieux, un plan qui lui faisait espérer de l'argent et de la gloire. Voici quels furent l'enchaînement et le résultat de ses opérations.

D'abord il obtint d'établir à Paris, dans le cours de mai 1716, une banque dont le fonds de six millions fut formé par douze cents actions, de mille écus chacune.

Il n'était pas permis à cette banque de faire le moindre emprunt. Tout commerce lui fut interdit, et ses engagements devaient être à vue. Chaque citoyen, chaque étranger y pouvaient dé-

poser leur argent; et elle s'obligeait à faire tous leurs paiemens, moyennant cinq sous par trois mille livres. Ses billets, qu'elle livrait pour un gain modique, étaient acquittés dans toutes les provinces par les directeurs des monnaies qui étaient ses correspondans, et qui, de leur côté, tiraient sur sa caisse. Son papier était également reçu dans les principales places de l'Europe, au cours où se trouvait le change aux époques de l'échéance.

Les succès du nouvel établissement confondirent les ennemis de son fondateur, surpassèrent peut-être ses espérances. Son influence se fit sentir dès les premiers jours. Une circulation rapide de l'argent, qu'une défiance universelle retenait dans l'inaction depuis si long-temps, redonna du mouvement à tout. Les arts, la culture, les ateliers furent ranimés. Les consommations reprirent leur ancien cours. Les négocians, trouvant à cinq pour cent l'avance de leurs lettres de change en effets qui valaient des métaux, recommencèrent leurs spéculations. Le cours de l'usure fut arrêté, parce que les capitalistes se virent obligés de consentir au même intérêt que prenait la banque. Lorsque les étrangers purent compter sur la nature des paiemens qu'ils auraient à faire, ils redemandèrent des productions dont ils se privaient à regret. Au grand étonnement de toutes les nations, le change remonta à l'avantage de la France.

C'était beaucoup, mais ce n'était pas tout le bien possible et nécessaire. Au mois de mars 1717 il fut arrêté que les billets de banque seraient reçus en paiement des impositions dans tous les bureaux, et qu'ils seraient acquittés à vue et sans escompte par ceux qui étaient chargés du manie- ment des deniers publics. Par ce règlement im- portant on retenait le produit des tributs dans les provinces, on épargnait au prince et à la na- tion la voiture de l'argent, et les circuits, aussi multipliés qu'inutiles, qu'il faisait entre les mains de divers trésoriers. Cette opération, qui porta le crédit de la banque au plus haut période, ne fut pas moins utile au gouvernement. Ses recouvre- mens ne se firent pas seulement sans ces violen- ces, qui depuis si long-temps déciaient l'admi- nistration et désespéraient les peuples ; il vit encore dans ses revenus une augmentation con- tinuelle et rapide, qui ne pouvait pas manquer de changer un jour sa situation.

Le spectacle inespéré de tant d'avantages fit regarder Law comme un génie juste, étendu, élevé, qui dédaignait la fortune, qui aimait la gloire, qui voulait aller à la postérité par de grandes choses. La reconnaissance le jugeait di- gne des monumens publics les plus honorables. Cet étranger, hardi et entreprenant, profita d'une disposition si favorable des esprits pour accélérer l'exécution d'un projet qui l'occupait depuis très- long-temps.

Il obtint, au mois d'août 1717, la permission d'établir la compagnie d'Occident, dont les droits se bornèrent d'abord au commerce exclusif de la Louisiane et des castors du Canada. Les privi- lèges anciennement accordés pour le commerce d'Afrique, des Indes et de la Chine, se fondirent bientôt dans la nouvelle société. Son ambition était de rembourser les dettes de l'état. Pour la mettre en état de suivre un si grand objet, le gouvernement lui accorda la vente du tabac, les monnaies, les recettes et les fermes-générales.

Afin d'accélérer la révolution, Law voulut, le 4 décembre 1718, que la banque qu'il avait éta- blie deux ans auparavant, et qui, ne confondant pas ses intérêts avec ceux de l'état, avait été d'une si grande utilité, fût convertie en banque royale. Ses billets tinrent lieu de monnaie entre les par- ticuliers, et on les reçut en paiement dans toutes les caisses royales.

Les premières opérations du nouveau système subjuguèrent toutes les imaginations. Les actions de la compagnie, achetées la plupart avec des billets d'état, et qui l'une dans l'autre ne coû- taient pas réellement cinq cents livres, valurent jusqu'à dix mille francs, payables en billets de banque. Le Français, l'étranger, les gens les plus sensés, vendaient leurs contrats, leurs terres, leurs bijoux, pour jouer un jeu si extraordinaire. L'or et l'argent tombèrent dans le plus grand avi- lissement. On ne voulait que du papier.

Il n'était peut-être pas impossible que cet enthousiasme se soutînt assez long-temps pour être de quelque utilité, si les vues de Law avaient été suivies. Ce calculateur, malgré la hardiesse de ses principes, voulait borner le nombre des actions, quoiqu'il ne pût être jamais forcé de les rembourser; mais il était surtout déterminé à ne pas répandre pour plus d'un milliard ou douze cents millions de billets de banque. On supposait que c'était la masse du numéraire qui circulait dans le royaume; et il se flattait d'en attirer par ses opérations une assez grande quantité dans les coffres du roi pour pouvoir faire face à ceux qui voudraient changer en métaux leur papier-monnaie. Un plan dont le succès était si peu vraisemblable fut encore dérangé par la conduite du régent.

Ce prince avait reçu de la nature une pénétration vive, une mémoire rare, un sens droit et juste. Il dut au travail une éloquence noble, un discernement exquis, le goût et la pratique des arts. A la guerre il montra une valeur brillante, et dans les affaires une dextérité pleine de franchise. Son caractère et les circonstances le placèrent dans des situations délicates, où il acquit une grande connaissance des hommes et une expérience prématurée. L'espèce de disgrâce où il vécut long-temps lui donna des mœurs sociales. Il était d'un accès facile. On n'avait ni humeur, ni hauteur à craindre dans son commerce. Sa

conversation était insinuante, et ses manières remplies de grâce. Il eut de la bonté, ou du moins il en prenait le masque.

Tant de qualités aimables, tant de qualités estimables ne produisirent pas les grands effets qu'on en pouvait attendre. La faiblesse de Philippe rendit inutiles à la nation tous ces avantages. Jamais il ne put prendre sur lui de rien refuser à ses amis, à ses ennemis, à ses maîtresses, surtout à Dubois, le plus corrompu, le plus corrupteur des hommes. Cette impuissance éclata singulièrement à l'époque du système. Pour assouvir la cupidité de tous ceux qui avaient l'audace de se dire ou de se croire nécessaires, il créa six cent vingt-quatre mille actions, dont la valeur s'éleva au-dessus de six milliards, et en billets de banque pour la somme de 2,696,400,000.

Une disproportion si énorme entre le papier et l'argent serait peut-être tolérable chez un peuple libre, où elle se serait formée par degrés. Les citoyens, accoutumés à regarder la nation comme un corps permanent et indépendant, l'acceptent d'autant plus volontiers pour caution, qu'ils ont rarement une connaissance exacte de ses facultés, et qu'ils ont de sa justice une idée favorable, fondée ordinairement sur l'expérience. Avec ce préjugé, le crédit y est souvent porté au-delà des ressources et des sûretés. Il n'en est pas ainsi dans les monarchies absolues, dans celles surtout qui ont souvent violé leurs engagements. Si dans un

instant de vertige, on leur accorde une confiance aveugle, c'est toujours pour peu de temps. Leur insolvabilité frappe bientôt les yeux les moins clairvoyans. La bonne foi du monarque, l'hypothèque, les fonds, tout paraît imaginaire. Le créancier, revenu de son premier éblouissement, revendique son argent avec une impatience proportionnée à ses inquiétudes. L'histoire du système vient à l'appui de cette vérité.

Le désir d'écarter ceux qui, revenus les premiers de la folie générale, cherchaient à convertir leur papier en métaux, fit recourir à des expédiens tels que les aurait proposés l'ennemi le plus acharné de l'opération. L'or fut proscrit dans le commerce. Il fut défendu à tous les citoyens de garder chez eux plus de cinq cent livres en espèces. Un édit annonça plusieurs diminutions successives dans les monnaies. Ces tyranniques moyens n'arrêtèrent pas seulement les demandes, ils réduisirent encore quelques hommes timides à la cruelle nécessité de porter à la banque de nouveaux fonds. Mais ce succès passager ne cachait pas même l'abîme creusé si imprudemment.

Pour étayer un édifice qui croulait de toutes parts, il fut arrêté que l'argent serait porté à 82 livres 10 sous le marc; que le billet de banque serait réduit à la moitié de sa valeur, et l'action à cinq neuvièmes. Ce rapprochement du papier et de l'argent était peut-être l'idée la moins déraisonnable qu'il fût possible de suivre dans la situa-

tion désespérée où étaient les affaires. Elle acheva cependant de tout confondre. La consternation fut universelle. Chacun pensa avoir perdu la moitié de son bien, et s'empressa de retirer le reste. Les caisses étaient vides, et il se trouva que les agioteurs n'avaient embrassé que des chimères. Alors disparut Law, et avec lui l'espoir aveuglément conçu d'obtenir le rétablissement de la fortune publique par ses lumières. Tout tomba dans la confusion.

Il ne paraissait pas possible de débrouiller le chaos. Pour y parvenir, on créa, le 26 janvier 1721, un tribunal où les contrats de rente viagère et perpétuelle, les actions, les billets de banque, tous les papiers royaux, de quelque nature qu'ils fussent, devaient être déposés dans deux mois, et leur validité discutée ensuite.

Par cet examen, si célèbre sous le nom de *visa*, le gouvernement reconnut devoir aux particuliers dix-sept cent millions de livres, au paiement desquels il fut pourvu par une création de rentes qui subsistent encore.

Le sort de la compagnie des Indes, qui avait eu le maniement de tous les revenus publics, ne fut fixé qu'en 1723. On compta pour rien les désastreuses opérations où son nom avait été mêlé, et elle fut rétablie dans sa situation première. Cette association avait eu originairement un fonds de cent millions, pour lequel l'état lui payait dès 1717 un intérêt de cinq pour cent, qui

xix.
Situation de
la compagnie
des Indes à
la chute du
système.

fut réduit à trois deux ans après, et fixé enfin de cette dernière manière à la grande époque de sa liquidation. C'était sûrement un traitement favorable pour un capital formé avec des billets d'état, qui à cette époque perdaient les deux tiers de leur valeur. Pour s'acquitter envers les intéressés et donner à leur établissement une solidité indépendante des événemens, le roi leur aliéna, à titre *d'engagement*, pour quatre-vingt-dix millions, le privilège de la ferme du tabac, qui rendait alors deux millions sept cent mille livres, et pour les autres dix millions leur assigna trois cent mille livres de revenu sur son trésor. Le nombre des actions qui demeuraient à leur charge fut de cinquante-six mille.

Jusqu'à cette époque la nouvelle compagnie des Indes, qui était entrée dans tous les droits de l'ancienne, et qui s'était obligée à en remplir les engagements, n'avait envoyé que trois vaisseaux dans les mers d'Asie. Ils n'avaient été expédiés que vers la fin de 1720, et peu de mois avant la chute du système. Quoique richement chargés à leur départ, ils n'avaient à leur retour que peu de marchandises, parce que l'argent qu'on leur avait donné avait principalement servi à payer une partie des dettes qui depuis trop long-temps déshonoraient le nom français dans ces régions. La confusion où tombèrent les affaires durant leur voyage ne permit pas de les faire suivre par d'autres jusqu'en 1723. Ce ne fut même que deux

ans après qu'il fut constaté que les fonds réels de la société, en y comprenant les cent millions dus par le gouvernement, ne s'élevaient qu'à 137,201,547 livres.

Comme les productions et les manufactures de l'Inde n'étaient pas alors d'un usage aussi général qu'elles le sont devenues, il eût été possible, avec la partie disponible de ce capital sagement employée, et le crédit que donne toujours une administration bien ordonnée, de fournir à l'approvisionnement de la France entière. Il n'en fut pas ainsi. Malheureusement un ministère peu éclairé avait laissé à cette société plusieurs privilèges des différentes compagnies dont elle s'était formée. A la vente du tabac on avait ajouté le monopole du café, le droit de faire sans concurrens la traite des esclaves, la propriété de la Louisiane. Ces faveurs, qui mettaient des obstacles insurmontables au progrès des colonies nationales, attirèrent la principale attention du corps qui les obtenait. Ses chefs ne songèrent qu'à tirer de l'argent des cessions qui lui étaient faites en Afrique et en Amérique. L'esprit de finance, qui rétrécit les vues comme celui du commerce les étend, s'empara d'eux, et ne se ralentit qu'au moment où Orri fut chargé des finances du royaume.

Ce ministre, dont l'intégrité et le désintéressement formaient le caractère, gâtait ses vertus par une rudesse qu'il justifiait d'une manière peu

xx.
Succès éclatans de la compagnie.
Quels sont